



Mairie de DUN

CONSEIL MUNICIPAL

N° 107 09 98 01 2019

Le mardi 19 février 2019

20 h 30

Salle du Conseil

Convocation du Conseil Municipal en date du

Ordre du jour

- Demande subvention FDAL FRI DETR
 - ◆ Achat matériel nettoyage école
 - ◆ Colombarium
 - ◆ Adressage rue
- Report de la date du transfert des compétences "eau et assainissement" à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix au 1er janvier 2026
- Changement tarif photocopies
- Changement de régime régie photocopies
- Participation à l'achat de pièges pour frelons asiatiques

Présents : Alain PALMADE, Sonia PERSCHKE, Alexis VARUTTI, Jean-Claude DURAND, Sabine VARUTTI, Alix POMPILIUS, Roger ASTRE, Daniel NADAL, Catherine MICHEL, Sébastien HARAUT

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés :

Absent : Jean-Luc SANCHEZ

Secrétaire(s) de la séance: Sabine VARUTTI

Délibérations du conseil:

Demands de Subventions

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour 2019 il souhaite mener à bien plusieurs projets

- 1) L'adressage des rues d'Engravies et du Merviel
- 2) Acheter du matériel de nettoyage pour l'école (auto laveuse et aspirateur dorsal).
- 3) Réparer l'installation campanaire
- 4) Implanter un colombarium au cimetière de DUN

Monsieur le Maire propose de demander l'aide de l'État (DETR) du Département (FDAL) et de la Région (FRI) pour financer ces projets.

Des devis ont été demandés

Monsieur Le Maire demande à son Conseil Municipal de l'autoriser à demander l'aide des co financeurs, et de se prononcer sur le plan de financement ci-après

Plan de financement

Projets	Coût HT	Subventions			Autofinancement		
		DETR	FDAL	FRI 15%			
Adressage rues	3 719,60 €	50 %	1 859,80 €	30%	1 115,88 €	743,92 €	
Matériel nettoyage	4 134,33 €			50%	2 067,17 €	2 067,17 €	
Installation campanaire	4 138,90 €	30 %	1 241,67 €	25%	1 034,73 €	620,84 €	1 241,67 €
Colombarium	3 821,33 €	30 %	1 146,40 €	20%	764,27 €		1 910,67 €
TOTAL	15 814,16 €		4 247,87 €		4 982,04 €	620,84 €	5 963,42 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré,

Accepte le plan de financement proposé
Autorise le Maire à solliciter les co financeurs pour les demandes de subventions .
Donne tout pouvoir au maire pour signer tous documents se rapportant à cette demande.
Votants : 10 Pour : 10

Report de la date du transfert des compétences "eau et assainissement" à la Communauté de Communes du Pays de Mirepoix au 1er janvier 2026

Ajournée par manque d'informations

Changement tarif photocopies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les photocopies noir / blanc sont au même tarif depuis très longtemps et qu'il est temps d'augmenter pour éviter l'emploi de pièces cuivrées dont la trésorerie ne veut plus. Il demande au Conseillers d'augmenter le prix de la copie noir/blanc de 0.05 cts, ce qui porte le prix de la copie à 0.20 cts.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré,

Accepte d'augmenter le prix de la copie noir/blanc et de passer ainsi de 0.15 cts à 0.20 cts à compter du 25 février 2019.

Dit que les autres prix restent inchangés.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 10 Pour : 10

Régie de recette

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour des raisons de commodité, il est judicieux modifier le régime de la régie de recette "photocopies"

La régie encaisse les copies d'extrait de plan cadastral (formats A3 et A4), les copies de relevé de propriété (format A4), toutes copies (format A3 et A4) de documents personnels des administrés ou des associations de la commune.

Il convient de rajouter à cette régie "l'achat de matériel groupé".

Cette régie est installée au secrétariat de la Mairie, les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement « espèces » ou « chèques », elles sont perçues contre remise d'une quittance à l'utilisateur.

Le régisseur est tenu de verser à la caisse du comptable public assignataire, le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint 1000 € au maximum, et au minimum tous les deux mois ou une fois par trimestre.

Le régisseur est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter l'achat de matériel groupé à la régie des photocopies.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Accepte le rajout "achat de matériel groupé" à la régie de recettes photocopies.

Votants : : 10 Pour : 10

Participation à l'achat de pièges pour frelons asiatiques

Le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité pour la commune d'acheter des pièges pour frelons asiatiques pour les revendre aux habitants, la personne qui a animé la conférence sur le sujet, demande si la commune ne peut pas participer à cet achat pour diminuer le prix du piège.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, refuse de participer à l'achat de ces pièges.

Votants 10 Contre 10